

Annexe

Plan de communication de l'édition 2023 de la campagne Pluie-Inondation

- Diffusion de deux spots vidéo en ligne sur YouTube et les chaînes de rediffusion en ligne, du 4 au 17 septembre et du 16 au 29 octobre, reprenant les deux gestes les moins bien assimilés les années passées :
 - ne pas prendre sa voiture
 - se réfugier à l'étage
- Diffusion de deux spots audio en digital (sur Spotify, Deezer etc.) du 18 septembre au 15 octobre, reprenant les deux mêmes réflexes ;
- Publication de deux visuels reprenant les deux mêmes réflexes dans des titres de presse quotidienne régionale : au total, 10 passages publicitaires dans 13 titres à paraître sur l'ensemble de la période de la campagne ;
- Diffusion de l'ensemble des 10 bons réflexes via l'achat d'espace en digital et sur les réseaux sociaux du 30 août au 30 novembre ;
- Achat de mots clés de septembre à fin novembre ;
- Mise à disposition d'un kit de communication (affiches, vignettes, vidéos) téléchargeable gratuitement sur www.pluie-inondation.gouv.fr ;
- Envoi d'un e-mailing aux acteurs locaux le 29 août 2023 ;
- Un site internet dédié pour en savoir plus : www.pluie-inondation.gouv.fr.